



IME Vierzon

Institut Médico Éducatif

LIVRET D'ACCUEIL



Les PEP 18 - IME
Place du Tacot - CS 30625 - 18106 Vierzon - Tél. : 02 48 83 13 50 - Courriel : imevierzon@pep18.fr

Les
pep
18
La solidarité en action

BIENVENUE

Bienvenue

Vous venez d'être accueilli(e) à l'IME de Vierzon des PEP 18. Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue et je suis heureux de vous remettre ce livret d'accueil, conçu pour faciliter votre admission au sein de l'établissement.

Ce livret vous permettra de découvrir l'offre de service proposée à l'IME de Vierzon. Vous bénéficierez d'un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique. Dans cette perspective, les équipes et moi-même accordons une très grande importance à travailler avec vos familles et/ou représentants légaux sur ces aspects.

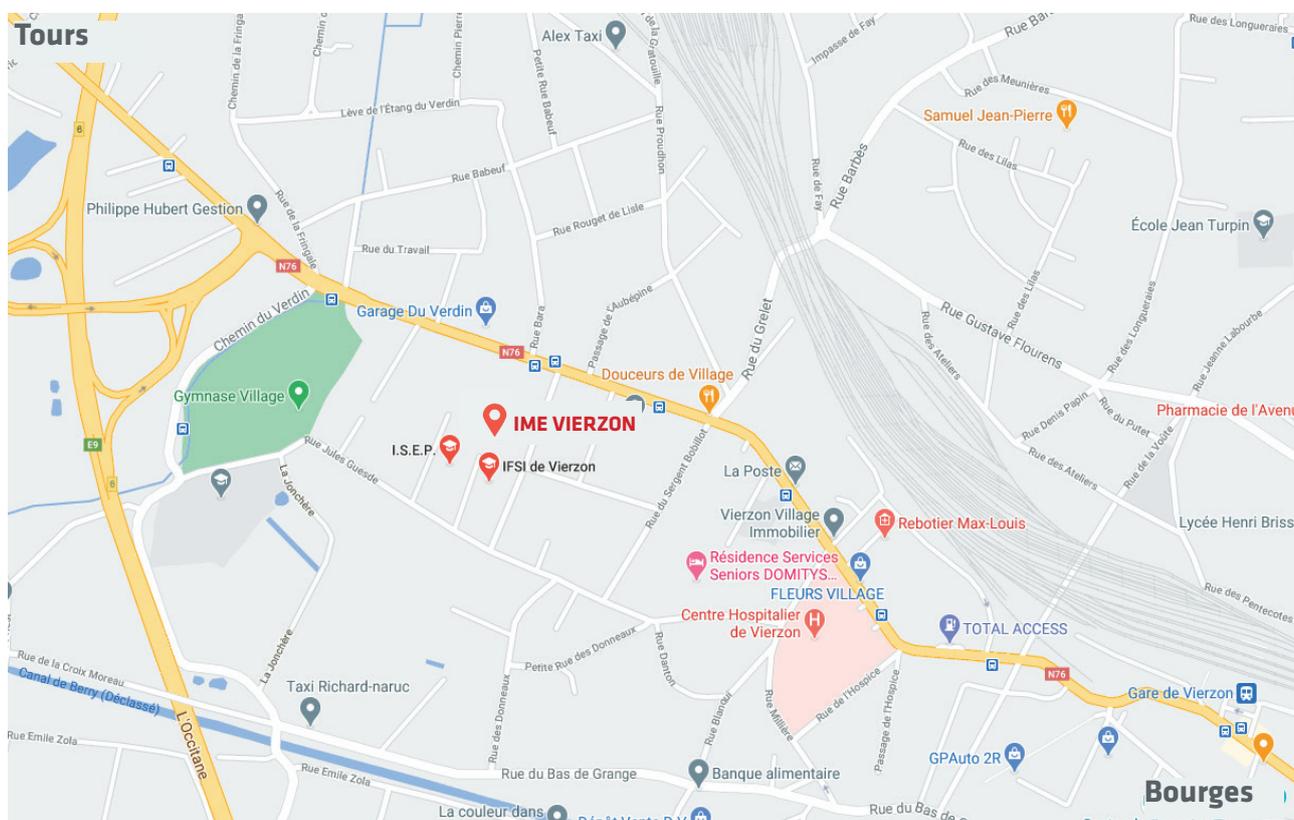
L'engagement des professionnels de l'IME de Vierzon s'inscrit dans une démarche inclusive, avec comme point de départ votre Projet d'Accompagnement. Une étude approfondie de vos besoins sera établie, dans le but de vous apporter une réponse personnalisée et adaptée. Des ressources extérieures à l'établissement sont par ailleurs mobilisées pour favoriser votre accompagnement sur le plan scolaire, professionnel, médical... et citoyen.

J'espère que ce livret répondra à toutes les questions que vous vous posez concernant votre arrivée dans l'établissement. Toutes les équipes de l'IME de Vierzon sont à votre écoute en cas de besoins, n'hésitez pas à les solliciter.

Romain GUILLET, Directeur de l'IME de Vierzon



PLAN D'ACCÈS



Institut Médico Éducatif

Place du Tacot - CS 30625 - 18106 VIERZON Cedex

L'ÉTABLISSEMENT

Institut Médico Éducatif
Place du Tacot - CS 30625 - 18106 VIERZON Cedex
Tél. : 02 48 83 13 50 - E-mail : imevierzon@pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé en zone urbaine à Vierzon.

Les services de proximité existants sont :

les bus de ville, la gare SNCF, les écoles, les collèges et lycées, l'hôpital, les équipements sportifs et culturels.

Les villes environnantes sont : Romorantin-Lanthenay à 30 km, Bourges à 35 km et Châteauroux à 60 km.

Personnes accueillies

L'établissement accueille des personnes en situation de handicap âgées de 6 à 20 ans, présentant des troubles intellectuels et/ou du spectre de l'autisme.

La capacité d'accueil est de 40 places, dont 10 en internat.

Fonctionnement

L'IME de Vierzon est ouvert a minima 210 jours par an. Votre présence est obligatoire, y compris pendant les temps d'ouverture de l'établissement durant les vacances scolaires.

Garantie

L'IME Sologne est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance

Personnes majeures et personnes âgées :



Personnes mineures : **le 119**

Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en œuvre toutes les mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.

L'ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a examiné votre situation en tenant compte de vos besoins.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a décidé d'une orientation vers l'IME. La décision nous a été transmise, ainsi qu'à vos parents.

L'admission au sein de l'IME de vierzon est liée à la notification de la CDAPH et à la demande de votre famille ou de vos responsables légaux.

Cette admission se déroule en trois étapes :

- Une visite et une présentation de l'IME avec le directeur-adjoint de l'établissement ;
- Un entretien avec l'éducateur spécialisé coordonateur de projet, la psychologue et la pédiatre de l'IME ;
- Une validation de votre admission par le directeur de l'IME de Vierzon.

Dans le cadre de votre admission, vous recevrez les documents suivants :

- Le livret d'accueil,
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement.

Le contrat de séjour est conclu au moment de votre admission. Ce document est élaboré avec la participation de la personne accueillie, de la famille et/ou de ses représentants légaux, sur lequel est précisé l'ensemble des prestations délivrées par l'établissement. Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'association.

Dans les trois à six mois qui suivent l'admission, il est établi un avenant au contrat de séjour qui décline les prestations spécifiques qui vous seront proposées. Il est établi lors d'une réunion de projet à laquelle vous participez avec votre famille et/ou vos responsables légaux, le directeur-adjoint ainsi que l'éducateur spécialisé coordonateur en charge de votre projet. Un avenant à votre contrat de séjour est établi annuellement.

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir de :

- De l'attestation de la carte vitale
- De votre carte d'identité
- De la carte de mutuelle dont vous êtes bénéficiaire,
- De votre carnet de santé et des certificats de vaccinations,
- Du livret de famille de vos parents,
- D'une photo d'identité,
- De la fiche administrative de renseignements et de la fiche de renseignements médicaux complétées (en joignant impérativement une copie des ordonnances en cours),
- Des autorisations (transports et droit à l'image) signées par vos parents,
- De l'attestation d'assurance scolaire de l'année en cours,
- Du coupon «charte de droits et libertés», signé par vos parents,
- Du règlement de fonctionnement signé par vos parents,
- Le cas échéant, d'une copie du jugement de placement et/ou de tutelle.

Ce que vous devez savoir :

- Renforcer la participation des familles dans l'accompagnement de leur enfant constitue une véritable priorité ,
- Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place pour permettre aux usagers et à leur famille d'avoir un espace de participation concernant le fonctionnement de l'IME de Vierzon,
- A tout moment, votre projet d'accompagnement peut être actualisé pour ainsi apporter une réponse plus rapide à vos besoins.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Les activités et les rééducations sont liées à votre projet d'accompagnement (PA).

- Les activités éducatives, culturelles, sportives, l'enseignement scolaire et professionnel, concourent à l'autonomie et l'insertion dans la vie ordinaire autant que possible.
- A partir de 16 ans, un accompagnement à la vie d'adulte est proposé par le biais de stage dans les différentes structures pour adulte, en lien avec le PA.
- La participation des familles dans l'accompagnement de leur enfant constitue une véritable priorité.
- Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place pour permettre aux enfants et à leur famille d'avoir un espace de participation concernant le fonctionnement de l'IME.

L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'Institut Médico Educatif vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe de direction

Romain GUILLET - Directeur

Il est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Flavie DE WILDE - Directrice-adjointe

Elle est responsable du projet de service, du respect des projets d'accompagnement des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

L'équipe administrative et logistique

Des agents de service intérieur assurent les travaux d'entretien ménager, veillent aux rangements des locaux et assurent le service des repas. Ils participent à la qualité de l'accueil des personnes.

Des chauffeurs factotum réalisent le transport des enfants ainsi que l'entretien des bâtiments. Ils contribuent au confort et à la sécurité des personnes accueillies et participent à la qualité de l'accueil.

Une équipe administrative assure l'accueil et la gestion des tâches administratives.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi :

Lundi au jeudi de 8h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 16h00

Un surveillant de nuit assure la sécurité physique et la surveillance des personnes pendant la nuit.

L'accompagnement social

Une assistante de service social

A l'admission, il est en charge de la constitution du dossier social de l'utilisateur. Il mène avec les familles toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

L'équipe pédagogique

Un enseignant mis à disposition par l'Éducation nationale qui a en charge les apprentissages pédagogiques fondamentaux.



L'accompagnement médical

Une Médecin pédiatre

Elle assure, selon les besoins, les consultations nécessaires.

L'accompagnement para-médical

Une orthophoniste et une psychomotricienne

réalisent des bilans et assurent des rééducations

Des psychologues réalisent des suivis individuels auprès des usagers. Ils peuvent également soutenir les parents face à leurs besoins.

Une infirmière participe au projet de soins de la personne, et est amené également à proposer des activités de prévention auprès de la personne accompagnée et/ou de sa famille ou des actions collectives.

Des aides-soignantes dispensent dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, des soins de prévention et d'éducation à la santé.

L'accompagnement éducatif

Des éducateurs spécialisés coordonnent les projets d'accompagnement personnalisé et veillent à la mise en œuvre du plan d'action. Ils mobilisent des ressources de l'établissement et celles extérieures afin de garantir une réponse personnalisée et adaptée aux besoins des usagers.

Des aides médico-psychologiques (AMP)/ accompagnants éducatif et social (AES) qui accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de l'intimité des personnes. Ils veillent au bien-être des personnes.

Des moniteurs éducateurs

qui participent à l'action éducative, en déclinant et animant des projets éducatifs. Ils participent à l'organisation de la vie quotidienne des jeunes.

LES FRAIS À MA CHARGE

- Les consultations médicales de ville (médecins traitants ou spécialisés divers) ;
- Le recours à des techniciens libéraux et / ou non conventionnés à l'initiative des parents ;
- Les frais d'inscription dans un établissement scolaire privé ;
- Les frais d'inscription aux activités sportives, de loisirs.

MES QUESTIONS